

Oloron et vallées

Département et interco vigilants sur les déviations

CONVENTION Conseil départemental et Communauté de communes du Haut Béarn s'associent autour de sujets tels que l'agriculture, les langues régionales, l'éducation ou la montagne

Début novembre, après un déplacement à Aramits pour la mise en place d'un nœud de raccordement optique pour le déploiement de la fibre optique, les présidents du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et de la Communauté de communes du Haut Béarn (CCHB), Jean-Jacques Lasserre et Daniel Lacrampe, se sont retrouvés au siège de l'intercommunalité pour la signature d'une convention départementale de développement.

Entouré d'élus du territoire, Daniel Lacrampe a rappelé les très bonnes relations qui existent entre les deux structures. Il faut dire que le soutien accordé par le Département est important, notamment auprès des trois dossiers majeurs que sont la modernisation de l'espace nordique du Somport (580 000 euros), la rénovation de la piscine d'Oloron (600 000 euros) et la restauration et valorisation touristique du Fort du Portalet (175 000 euros), soit un montant total de 1 355 000 euros.

La convention partenariale de développement signée entre les deux parties met l'accent sur plusieurs secteurs : la politique agricole, le soutien aux langues béarnaise, gasconne et occitane, la politique en faveur de l'éducation artistique et culturelle, le programme départemental Manger bio et local, labels et terroir, sans oublier le domaine montagne et tourisme.

Une maison de santé

Les objectifs de cette convention sont multiples : initier une nouvelle forme de dialogue entre le Département et les territoires afin d'impulser des projets, optimiser les moyens humains et financiers et construire des stratégies de développement et des plans d'actions. Daniel Lacrampe : « Nous allons désormais concentrer nos efforts sur un autre dossier qui nous



Jean-Jacques Lasserre, président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, et Daniel Lacrampe, président de la CCHB, lors de la signature d'une convention. PHOTO D. C.

tient à cœur et pour lequel nous allons aussi solliciter le Conseil départemental dès le début de l'année 2020, à savoir la Maison de santé pluriprofessionnelle du piémont Oloronais. »

En effet, à l'initiative d'une association créée en 2018 par 53 professionnels de santé, un projet d'organisation des soins sur le territoire a été présenté à l'Agence régionale de santé (ARS) qui l'a labellisé en juin 2019. La CCHB accompagne ces professionnels depuis le lancement de leur réflexion, il y a deux ans, et elle est aujourd'hui sollicitée pour porter le projet im-

mobilier. Reste aussi à définir le lieu qui hébergera cette structure, qui aurait intérêt à se trouver en centre-ville d'Oloron. Jean-Jacques Lasserre a souligné aussi la bonne entente du Conseil départemental (CD 64) avec la CCHB, avant d'évoquer les nombreuses compétences et dossiers dont le CD 64 a la charge.

Contrat de plan État-Région

Interpellé par Daniel Lacrampe, pour qui « la déviation Gabarn-Gurmençon, la sécurisation de la RN 134 et la déviation de Gurmençon, Asasp-Artos, Cette-Eygun et Urdos, ainsi que la liaison rapide Oloron-Pau sont autant de priorités pour le Haut Béarn », le président du Département s'est longuement exprimé sur ces questions en martelant notamment : « Le Département prendra bien sûr toute sa part de responsabilité, comme

pour la Gabarn-Gurmençon, mais il faut aussi profiter du débat qui s'engage au niveau du prochain Contrat de plan État-Région (CPER) pour monter en pression. »

« Pour la déviation Gabarn-Gurmençon, le Département sera en place, les financements y seront et nous jouerons notre rôle par rapport à l'État. C'est un dossier compliqué, mais j'ai bon espoir », dit Jean-Jacques Lasserre. Même son de cloche du côté de Daniel Lacrampe : « C'est une priorité, une nécessité, ces déviations, car il y a le passage de nombreux camions dans les villages, dont certains transportent des matières dangereuses. Autant de sujets qui nous interpellent et nous préoccupent. En plus des réunions avec le préfet et le sous-préfet, le CPER va être l'occasion de remettre l'accent sur toutes ces questions. »

David Cabané